

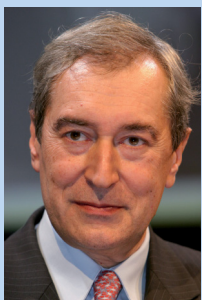


MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Concertation, action

Le bloc local uni



Initiée avec un travail en commun sur le chantier de la péréquation, une instance de concertation et de coordination de l'ensemble des associations du bloc local a été mise en place lors d'une première réunion de leurs présidents et de leurs directeurs le 23 mars dernier à l'AMF.

Cette instance, qui se réunira tous les deux mois, devrait nous permettre à la fois de nous exprimer d'une seule voix lors des réunions de la Conférence nationale des exécutifs rénovée, mais aussi de nous concerter sur des sujets aussi divers que les normes et l'accessibilité, la gestion des fonds européens, la révision des valeurs locatives, les incidences de la RGPP ou encore les emprunts toxiques.

D'ores et déjà, trois groupes de travail se sont constitués autour de la mise en réseau des pôles métropolitains, du financement des grands équipements sportifs et culturels, notamment dans la perspective de l'Euro 2016, et des incidences de la réforme de la taxe professionnelle, sur lesquelles une visibilité est impérative. J'associerai, en outre, mes collègues au rendez-vous que j'aurai prochainement avec le ministre de l'Intérieur sur les questions de sécurité et de prévention de la délinquance.

Il est, nous le pensons, fondamental qu'ensemble, et dans le respect du pluralisme et de la diversité des territoires que nous représentons, nous puissions exprimer le point de vue du bloc local sur les politiques nationales et européennes pouvant avoir des conséquences sur nos collectivités.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Désertification médicale



Lors de la première « Rencontre de l'AMF », un débat animé entre élus, représentants des médecins, étudiants en médecine et experts s'est engagé sur le thème de la désertification médicale des territoires ruraux et urbains.

Dès l'ouverture, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, a rappelé les mesures mises en place depuis 2005 pour faciliter l'implantation de médecins dans les zones désertifiées, qu'il désire mieux faire connaître et compléter car « l'incitation est la clé de voûte de la politique du gouvernement en matière de démographie médicale. »

Animée par Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs, la première table ronde a débattu des mesures existantes et de leur efficacité. Michel Legmann, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, a prôné une modernisation profonde de la médecine libérale, la poursuite des assouplissements apportés aux conditions d'exercice et une accentuation des mesures incitatives. Pierre de Haas, président de la Fédération française des maisons de santé, a fait part de l'intérêt des maisons pluridisciplinaires de santé, comme des pôles de santé,

permettant le regroupement de professionnels médicaux et paramédicaux. Jean-Carles Grelier, maire de la Ferté-Bernard, a expliqué pourquoi, faute de candidatures pour une maison de santé, il créait un centre municipal de santé.

La deuxième table ronde animée par Jean-Paul Bacquet, député-maire de Coudes, traitait des mesures de plus long terme susceptibles de pallier le manque de médecins généralistes et leur inégale répartition. D'autant que la question de l'accès aux soins se pose aussi dans certains quartiers urbains, comme l'a exposé Françoise Gaunet-Escarras, adjointe au maire de Marseille. Elisabeth Hubert, ancien ministre de la Santé, a demandé la mise en œuvre sans délai d'un ensemble de mesures sur la formation des étudiants avec le développement de stages hors de l'hôpital. Stéphane Munck, président de l'Isnar-IMG, syndicat des internes en médecine générale, a rejeté toute mesure contraignante et souligné l'intérêt des aides logistiques et financières favorisant l'exercice médical regroupé. En conclusion, Jacques Pélissard a annoncé que le prochain Bureau de l'AMF statuerait sur des propositions portant sur l'évaluation de l'usage et de l'efficacité des mesures incitatives, une régulation des implantations médicales qui ne décourage pas les jeunes médecins, et visant à éviter que les communes et intercommunalités des zones désertifiées, déjà défavorisées, aient à porter des dispositifs incitatifs coûteux.



LA VIE DE L'AMF

CCEN
Vigilance
sur les normes
P.2

PARTENARIATS

Solidarité
Don du sang
P.3

PRATIQUE

Intercommunalité
Elaboration du SDCI
P.5

BLOC NOTE

Sécurité
Formation des élus
P.6

Vigilance sur les normes

L'AMF a pris très au sérieux la mise en place, en juillet 2010, d'un moratoire sur les normes imposées aux collectivités locales. En période de tensions budgétaires, il devient en effet de plus en plus insupportable de se voir imposer de nouvelles contraintes par l'Etat. D'autant plus lorsque ce dernier reproche aux collectivités de contribuer aux déficits publics. L'AMF redouble donc de vigilance sur les projets de décrets ou tout autre texte émanant des ministères, qui engendreraient de nouvelles normes pour les collectivités ou leurs établissements.

Par exemple, récemment, elle a fait suspendre l'application d'une circulaire du ministère de l'Éducation nationale qui empêchait les écoles primaires et maternelles de recourir à des encadrants bénévoles pour les sorties de natation scolaire.

L'AMF joue également un rôle très actif au sein de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN), dont le rôle ne cesse de s'accroître depuis plusieurs mois. Présidée par Alain Lambert, ancien ministre, la CCEN examine tous les projets de décret ayant un impact sur les collectivités et évalue leur incidence financière, directe ou indirecte. Elle s'est opposée le mois dernier à un décret d'application qui fixait, selon elle, des normes exorbitantes aux cantines scolaires en matière de qualité nutritionnelle. La qualité de la restauration scolaire est un objectif pour tous les élus, mais pas la mise en péril des cantines dans les territoires ruraux !

CONTRAT TRIPARTITE LA POSTE



La Poste, l'Etat et l'AMF ont présenté au siège de notre association un nouveau contrat tripartite relatif à la présence postale territoriale.

Informations sur www.amf.asso.fr

Politique européenne de cohésion

Les associations membres de la MEPLF ont pris connaissance avec inquiétude de la réponse des autorités françaises au 5e Rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission européenne, dans la mesure où cette réponse mentionne explicitement que la baisse de la part du budget européen consacrée à la politique de cohésion est un « objectif prioritaire » pour le gouvernement. Les associations membres de la MEPLF s'interrogent sur cette position, susceptible de remettre en cause une

politique qui a prouvé sa valeur ajoutée. Leur interrogation est d'autant plus vive que les négociations sur le futur cadre financier ne démarreront véritablement qu'en juin prochain. Les présidents des associations membres de la MEPLF ont donc demandé à Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, l'ouverture d'une véritable concertation sur les principales questions abordées dans ce document.

EN BREF

Équipements sportifs

Au cours de son entretien du 17 mars 2011 avec Chantal Jouanno, Jacques Pélissard, soulignant la part majeure des communes et des communautés dans le financement des équipements sportifs et le soutien aux activités sportives, a échangé avec la ministre sur la nécessité de renforcer la représentation des élus du bloc local dans les instances de concertation du sport et de leur donner voix délibérative dans les commissions décisionnelles.

La ministre s'est dite prête à rééquilibrer la participation des élus. Douze représentants ont ainsi été désignés par l'AMF, en lien avec l'AMGVF et l'ANDES, pour participer à l'Assemblée du sport installée le 29 mars 2011.

Composition des CDCI

86 associations départementales (AD) ont répondu au questionnaire de l'AMF concernant la désignation des membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans leur département. Dans 71 d'entre eux, seule la liste de l'AD a été portée candidate, ce qui représente plus de 82% des désignations. Dans 7 départements, les candidatures concurrentes à l'AD n'ont concerné que le collège des plus grandes villes ou celui des syndicats ; alors que dans 5 autres, elles ne relevaient que de 2 ou 3 collèges. Ce n'est que dans 3 départements que des listes adverses se sont affrontées dans tous les collèges (maires et EPCI).

Service public et Europe

Alors que la Commission réfléchit à l'opportunité d'adapter les règles qui encadrent le financement des obligations de service public (Paquet Monti-Kroes), Jacques Pélissard, président de l'AMF, et ses collègues de la MEPLF ont rencontré à Bruxelles Joaquin Almunia, commissaire européen en charge de la concurrence.

Ils lui ont fait part de leur attachement aux services publics locaux et aux difficultés rencontrées par les collectivités pour comprendre et mettre en œuvre les réglementations européennes dans ce domaine. Le commissaire a répondu qu'il s'efforcera de tenir compte de leurs arguments dans les propositions qu'il prépare pour septembre.

Agence de financement

Le dialogue compétitif mené par l'Association d'étude pour la création d'une Agence de financement (AEFCL) arrive à son terme. Réunis à l'AMF le 29 mars, les membres du conseil d'administration de l'AEFCL ont choisi le groupement Natixis, associé au cabinet d'avocat Willkie Farr et Gallagher, à la banque HSBC, au cabinet de conseil Ernst and Young et Marten Andersson Production AB pour élaborer un modèle d'agence. Forme juridique, gouvernance, notation, qualité de signature et modalité d'adhésion des collectivités font partie des thèmes sur lesquels le groupement devra travailler. Les conclusions sont attendues à l'automne.

SOLIDARITÉ

DON DE SANG



La 8^e Journée mondiale des donneurs de sang, aura lieu le 14 juin prochain.

La France manquant de donneurs, l'Etablissement français du sang organise un événement national à

Paris ainsi que des collectes dans toute la France. Pour devenir « commune partenaire du don de sang », contactez dans votre

département les correspondants EFS (liste disponible sur www.dondusang.net, menu déroulant « Vous êtes ... une commune »). Par ailleurs, l'EFS et l'AMF ont signé, fin 2010, un partenariat afin de promouvoir le don de sang dans les communes. Dans ce cadre, l'EFS met à disposition des maires un kit de communication qui comprend : un label « commune partenaire du don de sang », des affiches, des bannières web et des articles clé en main.

CONTACT www.dondusang.net

COMMUNICATION

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE

Organisé, depuis maintenant 13 ans, par Cap'Com, le réseau national des professionnels de la communication publique et territoriale, le prix de la presse territoriale récompense les meilleures publications internes et externes des communes, départements, régions, structures intercommunales. Ce prix concerne toute publication périodique, interne ou externe, destinée à la population ou aux agents d'une collectivité territoriale.

Vous avez jusqu'au 30 avril pour déposer votre dossier de candidature. L'inscription se fait en ligne sur http://prix.cap-com.org/presse_territoriale.

CONTACT Cap-com - 04 72 65 64 99

SANTÉ

PRÉVENTION CANCER DE LA PEAU

Le jeudi 19 mai 2011 aura lieu dans toute la France, la 13^e Journée nationale de prévention et de dépistage anonyme et gratuit des cancers de la peau. Cette opération, organisée par le Syndicat national des dermatologues et vénéréologues, a pour objectif l'information du public, et notamment les jeunes, pour les sensibiliser aux facteurs de risque de l'exposition solaire. Cette campagne de prévention permet des changements de comportement et la mise en pratique de l'auto-surveillance. Les différents

lieux de dépistage sont disponibles sur www.dermatos.fr ou au 3015.

CONTACT www.syndicatdermatos.org

PATRIMOINE

CONCOURS CEA/ ARC-NUCLÉART

Pour la dixième année consécutive, le CEA, en partenariat avec l'AMF, organise un concours pour la restauration d'éléments en bois ou en cuir appartenant au patrimoine des

communes françaises. Les éléments présentés devront justifier de la mise en œuvre d'une opération de consolidation ou de restauration dans le cadre des compétences d'ARC-Nucléart. Les lauréats seront récompensés par la prise en charge du financement du dossier qu'ils auront présenté. Règlement disponible sur www.arc-nucleart.fr

CONTACT 04 38 78 35 52

ENERGIE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU SOLAIRE



Ces Journées se dérouleront du 9 au 15 mai 2011 dans seize pays de manière simultanée. La campagne a pour but d'attirer l'attention du public sur les atouts de l'énergie solaire à

travers de multiples manifestations locales à destination du grand public, des scolaires et des élus (démonstrations, portes ouvertes, conférences...). C'est une véritable occasion, pour les collectivités, de pouvoir valoriser et médiatiser leur engagement dans le développement de l'énergie solaire et de permettre sa progressive appropriation par le grand public.

CONTACT www.journees-du-solaire.fr

AGENDA

➤ 26 AVRIL

Commission environnement et développement durable

➤ 27 AVRIL

Bureau de l'AMF

➤ 11 MAI

- Petit déjeuner de l'AMF avec Henri Proglio, PDG d'EdF *
- Rencontre avec Jean-Marie Bockel, chargé d'un rapport sur la prévention de la délinquance *

➤ 12 MAI

Réunion avec l'Académie de médecine sur la qualité de l'eau de consommation et les problèmes nutritionnels des enfants et adolescents *

➤ 17 MAI

Commission des finances

➤ 19 MAI

- Bureau de l'AMF
- Rencontre avec Claude Guéant, ministre de l'Intérieur*

➤ 25 MAI

Commission des communes et territoires ruraux

➤ 7 JUIN

« Rencontres techniques de l'AMF » sur la nouvelle fiscalité de l'urbanisme

* Rendez-vous de Jacques Pélassard, président de l'AMF

Textes officiels



PHOTOVOLTAÏQUE CADRE D'ACHAT

Le 9/12/2010, un décret suspendait l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque jusqu'en mars 2011. Ce moratoire a fait l'objet d'une concertation organisée par l'Etat. L'AMF souhaitait un rééquilibrage des tarifs d'achat en faveur des systèmes sur les bâtiments de moyenne et grande puissance afin de sécuriser les projets des collectivités locales. Le nouveau cadre de régulation, instauré par l'arrêté du 4/03/2011 et fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, prévoit un système tout à fait diffé-

rent. Le tarif d'achat est conservé uniquement pour les installations de moins de 100kWc. Ces tarifs valables depuis le 10/03/2011 sont inférieurs d'environ 20% par rapport à ceux établis au 1/09/2010. Ils seront ajustés tous les trimestres en fonction des volumes de projets déposés et des baisses de coût estimées.

Les projets supérieurs à 100kWc sont soumis, quant à eux, à une procédure d'appels d'offres. La nouvelle réglementation prévoit en outre des obligations de recyclage à compter de l'été 2011.

Référence : arrêté du 4 mars 2011

tous désignés par l'association départementale de maires. Le monde agricole est représenté par un membre de la chambre d'agriculture et de chacune des organisations syndicales représentatives

au niveau départemental. Un propriétaire agricole, un notaire et deux représentants d'associations agréées de protection de l'environnement y siègent également.

Référence : décret 2011-189



LOYERS HLM DISPOSITIF DE MODULATION

L'article 1er de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a institué à titre expérimental un dispositif de modulation des loyers des logements HLM en fonction des revenus des locataires.

Cette modulation doit être prévue par les conventions d'utilité sociale signées par les bailleurs volontaires pour cette expérimentation. Les modalités d'application de ce dispositif viennent d'être définies par décret.

Celui-ci précise que dans le cadre de l'élaboration de la convention

d'utilité sociale et pour la durée de celle-ci, l'organisme d'habitations à loyer modéré définit les immeubles ou ensembles immobiliers où l'expérimentation est mise en place. Le décret fixe le mode de calcul de la part de ressources de l'ensemble des personnes vivant au foyer à prendre en compte ainsi que celui du loyer modulé.

Lorsque l'expérimentation est lancée, elle s'applique à l'ensemble des locataires des immeubles ou ensembles immobiliers retenus.

Référence : décret n°2011-242 du 4 mars 2011



PUBLICATIONS CIRCULAIRES

Aux termes du décret du 8 décembre 2008 relatif aux conditions de publication des instructions et circulaires, celles n'ayant pas fait l'objet d'une mise en ligne sur le site internet «circulaire.gouv.fr» ne sont pas opposables aux administrés. Le décret impose que les circulaires signées avant le 8 décembre 2008 soient reprises en ligne sur le site

avant le 1er mai 2009. À défaut, elles sont réputées abrogées. Par un arrêt du 23 février 2011 (« Association la CIMADE et autres » (n°334022), le Conseil d'Etat a fait application de ces dispositions et a précisé qu'une mise en ligne postérieure n'avait pas pour effet de la remettre en vigueur.

Référence : décret n°2008-1281



INONDATIONS GESTION DES RISQUES

Transposant la directive communautaire de 2007 relative à la gestion des risques d'inondation, le décret détermine les actions à conduire, en particulier pour réaliser une évaluation. Ainsi, avant le 22 décembre 2011, une évaluation préliminaire des risques d'inondation pour chaque district hydrographique devra être réalisée. Avant le 22 décembre 2013, une cartographie des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les territoires à risque important (TRI) sera

arrêtée. Enfin, avant le 22 décembre 2015, un plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) fixera pour chaque district les objectifs de gestion de risques d'inondation. Ce plan devra prendre en compte des éléments tels que les coûts économiques, l'aménagement du territoire, la conservation de la nature et sera décliné ensuite dans les territoires au travers de stratégies locales de prévention et d'aménagement.

Référence : décret n°2011-227 du 2 mars 2011 (JO du 3 mars)



AGRICULTURE URBANISME

Créées par la loi de modernisation de l'agriculture, les commissions départementales de la consommation des terres agricoles ont pour objet d'émettre un avis simple sur certaines procédures et autorisations d'urbanisme, au regard de

l'objectif de préservation des terres du Grenelle II. Présidée par le préfet, la commission comprend notamment deux maires et un président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte de SCOT ayant son siège dans le département,

Procédure d'élaboration du SDCI

La circulaire du 4 février 2011 demande aux préfets de convoquer les commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) recomposées avant fin avril, à la suite du renouvellement des membres désignés par les départements. Lors de cette première réunion, il sera procédé à l'installation de la CDCI, à la désignation du rapporteur et à l'élection de la commission restreinte.

Au cours de cette même réunion, les préfets présenteront le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qu'ils auront élaboré.

Le projet de schéma qui sera présenté en juin à la CDCI devra être le même que celui adressé pour avis aux communes et EPCI. Ensuite, il sera soumis à l'automne à l'avis de la CDCI. Si donc, lors de la réunion du mois d'avril, le préfet, au vu de la discussion, veut modifier son projet, il doit, soit le faire en

séance, avec mention au procès verbal, soit réunir une seconde fois la CDCI avant d'envoyer le schéma aux communes et EPCI. Par ailleurs, le schéma doit être un document précis qui ne peut comporter des options ou variantes. Son évolution au cours de la consultation de la CDCI, qui se déroulera après que les communes et EPCI concernés ont émis leur avis (dans un délai de trois mois après que le projet leur a été communiqué), dépendra d'amendements émanant soit des membres de la CDCI, soit du préfet lui-même. En tout état de cause le préfet ne devra prendre en compte ces amendements que s'ils ont recueilli l'approbation de la majorité des deux tiers des membres de la CDCI. Enfin, si, au moment de la mise en œuvre du schéma, le préfet estime nécessaire de mettre en œuvre un projet différent de celui figurant au schéma qu'il a arrêté, il doit saisir la CDCI qui peut s'y opposer à la majorité des deux tiers.

DÉMATÉRIALISATION COMPTABLE NOUVELLE CHARTE

La DGFIP publie sa charte des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités élaborée avec les associations d'élus. Abaisser les coûts de gestion par un recours accru aux régies de recettes, améliorer le recouvrement par la clarification de la chaîne comptable pour l'utilisateur (guichet informatique unique) et diversifier les moyens de paiement font partie des 21 pistes développées afin d'assister les ordonnateurs et comptables dans l'élaboration de conventions adaptées à leurs objectifs. Un modèle d'avis des sommes à payer est également proposé.

MARCHÉS PUBLICS NOUVEAUX FORMULAIRES EXE

Suite à la concertation menée à la fin de l'année 2010, la DAJ a mis en ligne quinze nouveaux formulaires « EXE » relatifs à l'exécution des marchés publics (ainsi que leurs notices explicatives).

Ces formulaires, non obligatoires, visent à faciliter et formaliser les relations contractuelles dans le cadre de l'exécution d'un marché public s'agissant, notamment, de l'ordre de service, des bons de commande, des différentes étapes de la réception des travaux, des avenants, de la décision de reconduction, du décompte des pénalités de retard, de la mise en demeure et de la décision de résiliation.

Référence : www.economie.gouv.fr

ECO-EMBALLAGES NOUVEAU CONTRAT

Le nouveau contrat-type (contrat pour l'action et la performance ou CAP) définissant les relations entre Eco-Emballages et les collectivités est disponible sur le site Internet de l'organisme agréé. Il permet la mise en œuvre des soutiens prévus par le barème E. Les collectivités qui signeront le CAP avant le 30 juin 2011 pourront bénéficier des soutiens du nouveau barème à partir du 1er janvier 2011 ; pour les autres, le barème prendra effet à la signature du contrat.

Informations fiscales

En raison de la mise en place de la réforme de la TP, la date limite de vote des budgets primitifs et des taux d'imposition est fixée au 30 avril.

Le montant des bases fiscales (TH, TF et CFE) et le montant prévisionnel de la garantie de ressources ont, en principe, été notifiés à la fin du mois de mars, via l'état 1259.

Le montant exact de la CVAE et celui, définitif, de la compensation relais 2010, seront connus au cours de l'été.

[voir www.amf.asso.fr note n° BW 10299 sur les conséquences de la réforme de la TP].

Ingénierie publique

Suite à la réunion du Comité directeur de l'AMF et afin de mieux informer les maires et présidents de communautés, une enquête sera adressée aux associations départementales, afin de réaliser un recensement des initiatives locales mises en œuvre pour pallier le désengagement des services déconcentrés de l'Etat dans les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre : syndicats mixtes, agences départementales, intercommunalités (recrutement, mutualisation) ou encore SEM et SPL.

Déchets textiles

Le déploiement de la filière implique l'implantation de nouveaux conteneurs sur la voie publique. Pour ce faire, les opérateurs doivent obtenir une autorisation d'occupation du domaine public, assortie du paiement d'une redevance. Pour des raisons de salubrité et d'ordre public, il est préférable de passer une convention avec les opérateurs, précisant le nombre et l'implantation des conteneurs, imposant un entretien et des enlèvements réguliers et prévoyant une information de la collectivité sur l'efficacité de la collecte.



Formation des élus

L'Ecole nationale supérieure de la police, organisme agréé pour la formation des élus, propose son programme 2011, accessible sur son site :

Organisés à Saint-Cyr au Mont-d'Or (69), ou délocalisés, suivant le souhait des élus, les huit stages permettent d'approfondir des thématiques liées à la sécurité, à la vidéoprotection, à la place de l' élu dans la chaîne judiciaire, à la lutte contre les incivilités, à l'aménagement des aires d'accueil pour les gens du voyage...

CONTACT

www.ensp.interieur.gouv.fr
04 72 53 18 50



Coopération décentralisée

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales lance une campagne de mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée. Elle concerne les 4785 collectivités territoriales

françaises qui sont à ce jour recensées (conseils régionaux, conseils généraux, villes et structures intercommunales). Les collectivités pourront mettre à jour l'ensemble des données qui les concernent grâce à une téléprocédure sur <https://cncd.diplomatie.gouv.fr>



Réunions Mairie 2000

• Efficacité énergétique des bâtiments

Sachant que pour les collectivités, le bâtiment constitue un gros poste de dépenses et que le potentiel d'économie est de 30%. Mairie 2000 et l'AD de la Loire proposent le 21 avril prochain à Montbrison (42), une réunion issue du dispositif des Rencontres de la gestion locale.

• Financements européens

Le 13 mai, l'Association des maires du Rhône proposera à ses élus une réunion sur les financements européens. Cette réunion s'inscrit dans un dispositif proposé par l'AMF et Mairie 2000 et qui a pour

objectif d'apporter aux élus locaux des informations pratiques sur la bonne utilisation des fonds structurels.

• Rendez-vous d'experts

La prochaine visioconférence aura pour thème « Finances publiques et locales : constat et perspectives » et se déroulera le 28 avril à 17h30.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur www.mairie2000.asso.fr

CONTACT Delphine Breure -

01 44 18 13 97

dbreure@amf.asso.fr



Sécurité des biens culturels

Rédigé par le ministère de la Culture, ce guide « Sécurité des biens culturels : de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé » vise à aider les collectivités territoriales, propriétaires de biens culturels patrimoniaux, à définir une politique et des mesures de prévention des vols de leurs biens et de restitution des objets volés.

CONTACT www.culture.gouv.fr/culture/secureite-biensculturels/appli.htm

www.culture.gouv.fr/culture/secureite-biensculturels/appli.htm

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Agences régionales de santé : conseil de surveillance (titulaire ; suppléant)

Picardie : Jean-Claude Villemain, maire de Creil – 60 ; Jacques Cotel, maire de Breteuil – 60
Aquitaine : Jean-Michel Descamps, maire de Sauternes – 33 ; Gérard Gouzes, maire de Marmande – 47

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Chantal Eymeoud, maire d'Embrun – 05 ; André Julien, maire de la Bouilladisse - 13

Comité national de la géothermie :

Jean-Pierre Aubry, adjoint au maire de Coulommiers – 77 (titulaire) ; Christian Braux, maire de Saint-Cyr-en-Val – 45 (suppléant)

AGENDA DES AD

28 AVRIL

• Assemblée générale de l'Association des maires de la Réunion*

2 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires de Mayotte *

7 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires du Territoire de Belfort

13 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires de la Loire *

14 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires du Gard *

• Assemblée générale de l'Association des maires du Loir-et-Cher

• Assemblée générale de l'Association des maires des Deux-Sèvres

21 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires de Maine-et-Loire *

28 MAI

• Assemblée générale de l'Association des maires du Doubs *

• Assemblée générale de l'Association des maires des Pyrénées Atlantiques

• Assemblée générale de l'Association des maires de la Haute-Saône *

• Assemblée générale de l'Association des maires des Vosges

7 JUIN

• Réunion des directeurs d'associations départementales à l'AMF

9 JUIN

• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Essonne

* En présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF



DOSSIER

Achats responsables

CAHIER SPÉCIAL

Désertification médicale : une fatalité ?

TERRITOIRES

Enquête: Communautés de communes rurales : quelles compétences, quelles évolutions ?

JURIDIQUE

Mise à disposition de locaux communaux

sur
www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 279, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique CREA-PRESS Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Claret SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Roland Bourguet, p.1